



Les Assembleurs

pour un numérique inclusif
en Hauts-de-France

TERRITOIRES ET SERVICES PUBLICS



Pour qui ?

Collectivités
territoriales

Services déconcentrés et
décentralisés de l'État

Établissements publics et
opérateurs de services publics



Pourquoi devenir sociétaire des Assembleurs ?

- Co-construire l'action publique et contribuer à la gouvernance territoriale pour un numérique au service de tous.
- Rejoindre une structure rassemblant des acteurs variés, publics ou privés, pour échanger sur vos priorités en matière d'inclusion numérique.
- Faire remonter les besoins des habitants de votre territoire au sein d'un espace de dialogue démocratique.
- Se nourrir des expériences des autres territoires en matière d'inclusion numérique.
- Mettre en œuvre la compétence "numérique" de vos politiques publiques.



L'expérience des Assembleurs sur le sujet de l'action publique

Travail avec les préfetures

dans le cadre de la formation et de l'animation du réseau des 300 conseillers Numériques France Services des Hauts-de-France.

Déploiement des formations Aidants Connect

dans le cadre du marché ANCT : + de 1000 aidants professionnels formés depuis 2021.

Coordination territoriale et contribution nationale

au Conseil National de la Refondation (CNR) pour le déploiement de la stratégie numérique inclusif 2022-2027.

Accompagnement en 2022 de + de 30 territoires sur les sujets d'inclusion numérique, dont :

ADN "dynamique collective"

Rassembler les acteurs d'un territoire afin de créer le dialogue et poser les jalons d'une stratégie d'inclusion numérique coordonnée.
Missions pour le compte de 15 intercommunalités dont Porte du Hainaut, Douaisis, Communauté urbaine d'Arras.

Diagnostic territorial

Rendre visible l'offre de médiation numérique de la communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane pour le compte du Centre intercommunal d'action sociale.

Déploiement de Pass Numériques

Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, Communauté urbaine d'Arras.



Les Assembleurs

pour un numérique inclusif
en Hauts-de-France

TERRITOIRES ET SERVICES PUBLICS

Accompagnement en 2022 de + de 30 territoires sur les sujets d'inclusion numérique, dont :

Accélérateur de territoires

Programme d'accompagnement collectif pour aider les territoires à accélérer la construction de leur stratégie d'inclusion numérique.

6 territoires accompagnés sur la première session : Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Maubeuge - Val de Sambre, Hauts-de-Flandres, Hénin-Carvin, Dunkerque, Région d'Audruicq.

Numérique éducatif avec ADN : ParENT (re)connectés

Collaboration avec le syndicat mixte "la fibre numérique 59/62" pour la réalisation d'une enquête de terrain relative à l'utilisation de l'ENT par les parents d'élèves sur le territoire de la communauté de commune des Hauts de Flandre.



Ils parlent des Assembleurs

Geoffrey Mathon, Chargé de Développement Numérique, Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

"Les Assembleurs est un partenaire idéal pour la CALL qui a facilité la structuration d'une pensée numérique pour son territoire, une connexion avec tous les acteurs du numérique, notre volonté de contribuer aux enjeux du numérique. Les Assembleurs, c'est « l'action pour l'ambition » et réciproquement !"

Marine Goidin, Responsable numérique et cohésion sociale de Douaisis Agglo

"L'adhésion aux Assembleurs nous a ouvert la possibilité d'un accompagnement ADN, que nous avons souhaité cibler sur deux sujets : la formalisation d'un réseau des acteurs du numérique et de la médiation sur le territoire, le partage de l'offre existante, et la co-définition d'une offre de service manquante. La bonne connaissance du territoire qu'ont les Assembleurs est un vrai plus."



Le saviez-vous ?

- Les collectivités ont la possibilité de détenir jusqu'à 50% du capital d'une SCIC.
- En 2020, sur l'existence de 1000 SCIC sur le territoire national, 400 incluait déjà des collectivités territoriales.
- En se basant sur les règles des marchés publics, vous gardez la possibilité de contractualiser avec la SCIC.
- Votre entrée au sociétariat n'est pas une adhésion annuelle, elle est valable durant toute la durée de vie de la coopérative.
- Le rapport "Recommandations Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif" de 2018 motive la création d'un réseau d'acteur de l'inclusion numérique.



Les Assembleurs
pour un numérique inclusif
en Hauts-de-France

TERRITOIRES ET SERVICES PUBLICS



Les critères de votre entrée au sociétariat

Services de l'Etat	La souscription minimale est de 1000 parts sociales.
Région	La souscription est de 6000 parts sociales.
Départements	La souscription se compte selon le nombre d'habitants, 0,03€ par habitant et un maximum de 5000 parts sociales.
Intercommunalités	La souscription se compte selon le nombre d'habitants, 0,03€ par habitant et un maximum de 4000 parts sociales.
Communes	La souscription se compte selon le nombre d'habitants, 0,03€ par habitant et un maximum de 3000 parts sociales.
Syndicats Mixtes	La souscription se compte selon le nombre d'habitants, 0,03€ par habitant et un maximum de 5000 parts sociales.
Établissements publics et Opérateurs de service public	La souscription se compte selon le nombre d'habitants, 0,03€ par habitant et un maximum de 5000 parts sociales.